

COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1<sup>er</sup> juillet 2021

*Convocation du Conseil Municipal d'ALLERY, adressée à chacun des Conseillers Municipaux pour le 1<sup>er</sup> juillet 2021 à 20 heures, afin de délibérer sur :*

**Ordre du jour :**

- Approbation des comptes-rendus des 16 avril et 4 juin*
- Subventions aux associations*
- Panneau d'affichage public*
- Achat vidéoprojecteur*
- Page école – site internet communal*
- Dotation rénovation thermique salle communale*
- Questions diverses*

Compte-rendu affiché le : 7 juillet 2021

*L'an deux mille vingt, le 1<sup>er</sup> juillet 2021, à 20 heures, heure légale, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni salle communale d'Allery.*

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Dominique BOULNOIS, Maire adjoint,

*Etaient présents* : Mmes BONVARLET Lina, BOURDON Sandrine, BOUTILLIER Corinne, BRAILLY Katia, DAMADE Claudie, , MM. DOUAY Pierrick, BOUDIN Jean-Louis, BOULNOIS Dominique, JACQUEMARD Nicolas, LERCH Didier, LEROY Serge, RIQUIER François.

*Etaient absents excusés ayant donné pouvoir* : Mme Véronique GACQUERRE à Mme Corinne BOUTILLIER. M. François QUIGNON à M. Dominique BOULNOIS. M. Thierry DE ANDRIA à Mme Lina BONVARLET.

*Secrétaire de séance* : Mme Lina BONVARLET

Monsieur Dominique BOULNOIS excuse le Maire François QUIGNON qui ne pourra être présent ce soir à la réunion.

Corinne BOUTILLIER souhaite revenir sur l'exclusion de certains conseillers sur le tableau des permanences pour la tenue des bureaux de vote des 20 et 27 juin dernier. Elle fait remarquer que ces conseillers « exclus » n'ont reçu ni appel téléphonique ni mail pour informer au préalable. Elle informe avoir reçu un mail le 14 juin informant le nouveau tableau où ils apprenaient ne plus faire partie de la tenue des bureaux de vote. **Par ailleurs, elle expose** « les propos « colorés » de Katia BRAILLY, contenus dans son mail du 10 juin, en sa qualité de 2<sup>ème</sup> adjointe, sont totalement déplacés tant à l'encontre de notre personne qu'à l'encontre du travail que nous avons effectué jusqu'au 3 mars...

Nous ne sommes pas dans une cour de récréation ! Ce qui est décidé en conseil, à 15, a un sens !! »

Madame Lina BONVARLET informe que le tableau envoyé par mail le 10 juin proposait des créneaux de 2h30 et non de 2h, ce qui libérait 2 groupes de personnes et facilitait la prise des repas. Madame Lina BONVARLET informait dans son mail qu'elle tiendrait une permanence le samedi 12 juin pour que chacun puisse venir s'inscrire sur les différents créneaux.

Dominique BOULNOIS remercie toutes les personnes présentes pour le bon déroulement des élections départementales et régionales. Il informe que Lina BONVARLET a transmis un mail aux conseillers afin de faire des créneaux de 2h30 et non 2h, soit de rajouter 30 min et il expose que personne n'était d'accord.

Corinne BOUTILLIER expose ne pas être d'accord sur ce qu'il se dit dans Allery concernant les élections. Il est colporté que certains conseillers ne voulaient pas tenir les bureaux de vote alors que c'est complètement faux. Elle rappelle que les conseillers exclus devaient tenir plusieurs permanences dans la même journée.

Pierrick DOUAY souhaite préciser que le 4 juin, c'est François QUIGNON qui a signé le devis du géomètre et non Didier LERH comme indiqué dans le précédent compte rendu.

**Les comptes rendus des 16 avril et 4 juin sont adoptés à la majorité pour 13 POUR et 2 ABSTENTIONS.**

**Subventions aux associations :**

Dominique BOULNOIS cède la parole à Lina BONVARLET.

Lina BONVARLET rappelle les subventions accordées en 2020, soit *Harmonie : 2 350 €, TTA 1 150 €, Ch'ti de la Boule : 1 500€, Ch'l'insoele : 200 €, Cav'Allery : 500€, ACPG-CATM : 750€, Souvenir français : 125 €, l'association « A TOUT LIRE » : 300 €, AS2A : 3 000 €*

Nicolas JACQUEMARD demande si la subvention de l'association « A TOUT LIRE » de 2020 n'avait pas été accordée à titre exceptionnel car en effet c'est une association d'Airaines et non d'Allery.

Dominique BOULNOIS expose qu'effectivement la subvention avait été accordée à titre exceptionnel et n'ayant pas été sollicité par l'association cette année, les conseillers décident unanime de ne pas reconduire cette subvention.

**Monsieur le Maire adjoint expose qu'après délibération avec les membres du conseil, il est décidé à la majorité pour 11 voix POUR et 4 ABSTENTIONS d'attribuer les subventions ci-dessous pour l'année 2021 aux associations ;**

◆ Harmonie : 2 350 € (Abstention de Lina BONVARLET et Nicolas JACQUEMARD)

◆ TTA 1 150 €

◆ CH'TI DE LA BOULE : 1 500€ (Absentions de Katia BRAILLY et de François RIQUIER)

Madame Corinne BOUTILLIER demande à Madame BRAILLY Katia ce qu'il a été fait avec la subvention de l'année dernière. Madame BRAILLY Katia l'informe que les boissons périmées ont été remplacées et les factures payées.

◆ Ch'l'insoele : 700 € (clause pour ne pas vendre le métier à tisser)

◆ Cav'Allery : 500 €

◆ ACPG-CATM : 750 € (Abstention de Didier LERCH)

Didier LERCH informe avoir été bloqué sur les projets en septembre 2020 à cause du COVID, il informe également qu'une assemblée générale est prévue en septembre 2021 pour la présentation des comptes.

◆ Souvenir français : 250 € (Abstention de Didier LERCH)

Didier LERCH informe qu'il y a des années que la subvention n'a pas été augmentée. Il expose avoir d'autres idées pour les années futures, par exemple pour fleurir les tombes des morts pour la France avec des fleurs synthétique, de les repeindre et de renouveler l'opération tous les ans.

Didier LERCH propose d'augmenter de 25€.

Corine BOUTILLIER propose d'augmenter de 125€ car elle fait remarquer que le coût d'un pot de peinture et des fleurs synthétiques ne sont pas donnés.

◆ AS2A : 2 500 €

Lina BONVARLET expose que la subvention été de 3 000€ les années précédentes. Elle informe que le coût de l'éclairage du stade va diminuer car la majorité des entraînements se feront au stade d'Airaines.

Véronique GACQUERRE demande par transmission de Corinne BOUTILLIER si les frais concernant les factures tel qu'électricités etc. sont divisées entre Airaines et Allery

Lina informe que non, les factures concernant le stade d'Allery est réglé avec la trésorerie d'Allery.

◆ L'association « A TOUT LIRE » : 0 €.

Ils décident de ne pas la reconduire.

Nicolas JACQUEMARD propose de mettre en place dès cette année le CERFA afin de voir les comptes des associations ainsi que les manifestations.

Corinne BOUTILLIER informe que deux associations avaient été réactives à l'époque où elle s'en chargeait encore, les ch'tis de la boule et le TTA.

♦ COMITE DES ANIMATIONS : 1 000 €

♦ Team KO MMA : 500 €

Cette association s'est créée au premier confinement, ils ont 35 adhérents et ils n'ont pas de salle à leur disposition sur Allery. Lina BONVARLET indique que pour ce sport, il faut de l'espace, de ce fait ils s'entraînent au gymnase d'Airaines. Le siège social se situe à Allery.

Didier LERCH demande si les gérants de l'association sont des habitants d'Allery. Dominique BOULNOIS informe que les membres du bureau sont d'Allery depuis plus de 8 ans, soit le Président et le vice-président.

Pierrick DOUAY propose de donner une subvention pour qu'ils aient un coup de pouce.

Corinne BOUTILLIER expose qu'il serait bien d'inviter le président de l'association lors de la prochaine réunion afin qu'il se présente.

### **Panneau affichage public :**

Dominique BOULNOIS cède la parole à Claudie DAMADE.

Elle rappelle avoir fait une présentation lors du budget 2020 de quatre tableaux d'affichage différents, le coût est entre 2 500 € à 3 000€ pour la location annuelle.

Les devis sélectionnés sont des panneaux monochromes car les panneaux de couleur sont plus chers.

Il est possible de mettre à jour le tableau avec un câble Ethernet qui ne doit pas dépasser plus de 100 mètres.

Coût du premier panneau : 9 100€ HT (l'achat du panneau et son installation) Et 420€ de maintenance par ans après la garantie de 2ans. Elle rappelle que la TVA sera récupérée.

Claudie DAMADE expose que s'il était décidé de louer le panneau, le coût annuel serait de 2 292 € incluant la maintenance. Elle informe que la location serait de 7 ans

Coût du 2<sup>ème</sup> panneau : 10 200€ HT (prix achat et prix installation) pour les mêmes panneaux. Maintenance 420 euros/an après 2 ans de garantie.

Le coût annuel en location : 2 532€

Coût du 3<sup>ème</sup> devis, format verticale, plus grand que le premier : 11 100 € à l'achat et 888€ de maintenance après la période de garantie de 2 ans.

Panneau en leasing : 2 628€ annuel.

Vous trouverez en annexe le détail.

Pierrick DOUAY rappelle avoir eu des informations en novembre pour un panneau qui se met à jour avec un réseau 4G et non par câble Ethernet pour un coût de 7 000€

Claudie DAMADE lui expose que celui proposé par Pierrick DOUAY ne dispose pas d'application en lien avec le panneau, il faut forcément passer devant la mairie pour avoir les informations. Elle fait remarquer qu'il n'est pas possible de mettre un panneau avec un réseau 4G, n'ayant aucun réseau Place de la Mairie.

Claudie DAMADE propose de valider le principe de l'installation du panneau et du coût, en ce sens elle pourrait faire intervenir les entreprises afin de faire une étude.

Didier LERCH propose qu'il soit demandé aux entreprises où ils ont installés des panneaux dans le secteur pour qu'ils puissent aller voir sur place.

Claudie propose de voter le budget et de faire venir les fournisseurs.

Après délibération, les membres du conseil décident à la majorité avec 14 POUR et 1 abstention de choisir la deuxième entreprise et de louer le panneau.

Budget global sur 7 ans : 17 724 € en location.  
Adopté à l'unanimité pour le budget.

### **Achat vidéoprojecteur :**

Dominique BOULNOIS expose que le vidéoprojecteur utilisé actuellement est celui de son travail. Il demande si tout le monde est d'accord sur le principe de l'achat.

Didier LERCH demande si l'idée d'installer un écran dans la salle de la Mairie est abandonnée.

Lina BONVARLET expose que pour les restrictions sanitaires on ne peut pas se rendre en mairie, il serait plus judicieux d'acheter un vidéo portatif. Dominique BOULNOIS expose qu'en achetant un vidéoprojecteur portatif il pourrait servir également aux associations.

Trois devis sont exposés aux conseillers.

Didier LERCH fait remarquer qu'il faudra prévoir l'achat d'un écran.

Adopté à la majorité avec 14 POUR et 1 abstention pour l'achat du vidéoprojecteur à 599€ TTC.

### **Page école – site internet communal :**

Claudie DAMADE informe avoir pris contact avec Madame Bully, la directrice de l'école pour savoir si elle était intéressée par l'idée de faire participer les enfants sur le site internet communal, elle voulait voir avec ses collègues avant de donner un retour. Elle a informé à Katia BRAILLY qu'elle était d'accord sur le principe mais elle ne souhaite pas que ce soit une obligation.

### **Dotation rénovation thermique salle communale :**

Dominique BOULNOIS cède la parole à Nicolas JACQUEMARD qui informe avoir fait faire deux études qui ne permettraient de faire qu'une économie que de 3%. Il a demandé de faire une étude supplémentaire pour ramener jusqu'à 30% d'économie d'énergie. Il faudrait dans un premier temps, remplacer la VMC et isoler le plafond de la pièce principale.

La deuxième étude serait l'installation d'une pompe à chaleur qui permettrait une économie de 70% sur le coût des factures d'électricité.

Il informe avoir reçu un mail de la préfecture qui indique que notre demande de subvention est accordée à 80% pour le remplacement de la VMC et des fenêtres. Il informe une économie de 850€ d'électricité par ans.

### **TOUR DE TABLE :**

Corinne BOUTILLIER expose : « *Suite l'attitude désinvolte du Maire, ironique et moqueur vis-à-vis de Véronique lors de la dernière réunion du 4 juin, concernant l'application de produits phyto,*

*Suite à la demande du Maire d'éparer les berges y compris les iris en fleurs, rappelant que ces derniers ne fleurissent qu'une fois dans l'année,*

*Suite à la nonchalance du Maire dans l'entretien des espaces verts de la commune,*

*Ne pas avoir demandé de tondre la pelouse, Place de la Mairie, alors qu'un mariage devait être célébré,*

*Ne pas avoir demandé d'intervenir sur les abords de l'église alors qu'un deuil devait être célébré,*

*De même que les abords de la salle communale alors qu'y sont organisées les élections (parking salle communale, jeu de boule à proximité, square en bas de la rue Albert Larivière),*

*Je vous informe que je ne souhaite plus participer à la commission dite « verte » et vous invite à en modifier le tableau des commissions*

*Je tiens à revenir sur notre exclusion du tableau de permanence du bureau de vote.*

*Je trouve inacceptable d'apprendre 3 jours avant le jour J que le Maire a décidé de nous exclure des permanences, sans nous prévenir au préalable, même d'un simple appel téléphonique ou mail, et malgré l'engagement que nous avons pris, Jean-Louis, Didier, Pierrick et moi-même d'y participer lors de la réunion de conseil municipal du 4 juin précédent !*

*François Quignon avait lui-même indiqué en réunion que nous resterions sur des plages de 2h00 malgré l'indication de Jean-Louis et Didier que des plages de 2h30 seraient plus aisées à remplir !*

*Sans aucune communication, nous apprenons par simple mail le 17 juin, et la transmission d'un nouveau tableau, que nous ne figurions plus sur le tableau de permanence !*

*Malgré une décision prise en réunion de conseil le Maire a modifié à sa guise ce qui a été décidé à 15 !*

*J'ose espérer qu'il n'en est pas de même des autres décisions faisant l'objet de délibérations !*

*Ce comportement est indigne d'un maire !*

*Jamais cette situation ne s'est présentée lors des précédents mandats !*

*Par ailleurs, les propos « colorés » de Katia, contenus dans son mail du 10 juin, en sa qualité de 2<sup>ème</sup> adjointe, sont totalement déplacés tant à l'encontre de notre personne qu'à l'encontre du travail que nous avons effectué jusqu'au 3 mars...*

*Nous ne sommes pas dans une cour de récréation ! Ce qui est décidé en conseil, à 15, a un sens !! ».*

Elle demande à ce que le budget primitif 2021 soit communiqué par mail à l'ensemble des conseillers. Par l'intermédiaire de Madame Corinne Boutillier, un Allérois demande où nous en sommes concernant le conflit d'intérêt chemin d'Abbeville et si le Maire a renouvelé l'autorisation pour l'employé communal d'exercer un deuxième emploi.

Madame Corinne BOUTILLIER indique que Monsieur THELLIER fait ce qu'on lui dit de faire et que si rien n'est fait cela relève d'un problème de donneur d'ordres dans la gestion de l'entretien de la commune.

Dominique BOULNOIS expose que les produits phyto n'étant plus utilisés au cimetière, l'employé communal ne peut pas être sur tous les fronts.

Le budget sera communiqué.

Il informe que l'employé de la communauté de communes a été mis à disposition deux jours afin de donner un coup de main à l'employé communal mais avec les coulées de boues sur la vallée, la communauté de communes n'a pas pu nous le laisser deux jours supplémentaires.

Monsieur Didier LERCH informe : « Vendredi dernier, j'ai été agressé verbalement par un allérois, dans un magasin sur Airaines. Ce comportement qui a duré plus de 30 minutes est inacceptable. Ce n'était ni l'heure, ni l'endroit pour s'exprimer d'une telle manière surtout qu'il y a des permanences tous les samedis de 10h à 12h en mairie.

*J'invite cette personne (qui se reconnaîtra) à rencontrer M. le Maire, en mairie, pour lui dire en face, les propos suivants qu'il a tenus « T'es un clown. Tu devrais aller amuser les enfants malades à l'Hôpital Sud d'Amiens ». Cette personne n'a même pas de respect pour des enfants qui n'ont pas demandés à être malades. Cette personne qui se dit être le porte-parole de beaucoup d'allérois est très en colère sur l'état lamentable de l'entretien de la commune. Je le et les comprends et je partage entièrement cette colère. J'ai moi-même et je ne suis pas le seul à l'avoir constaté. A la mairie, il n'y a pas de géraniums dans les balconnières, les pelouses ne sont pas tondues, les rosiers pas taillés, les trottoirs et les caniveaux ne sont pas balayés, les coupes de fleurs fanées sont toujours au monument aux morts et j'en passe. Je ne vous parle pas de l'état du cimetière qui fait l'objet de plus de 35 commentaires sur Facebook, plusieurs personnes sont venues m'en parler.*

*Il est urgent. Cela devient une priorité. N'oublions pas que l'embellissement de la commune faisait partie de notre programme.*

*M. le Maire ainsi que les adjoints, vous ne pouvez pas rester sans réagir face à cet état de fait. Cet allérois comme tous les allérois attend une réponse et une action rapide de votre part pour que la commune comme le cimetière retrouve une propreté tout au long de l'année.*

*Ne demandez pas aux allérois de faire ce que vous-mêmes vous n'êtes pas capable de faire. »*

Didier LERCH demande que pour les prochaines réunions de conseil, il soit transmis tous les documents se rapportant à l'ordre du jour de la convocation afin de prendre une décision en toute sérénité.

Monsieur Dominique BOULNOIS indique que les documents sont envoyés par mail 48 heures avant la réunion.

Pierrick DOUAY expose que le recrutement avait été annoncé en novembre et fait remarquer qu'en juillet il n'y a toujours personne.

Il fait également remarquer que la balayeuse est sortie pour la première fois de l'année en juillet. Les berges du cour d'eau ont des orties très hautes. Il se retire aussi de la commission verte mais reste dans la commission voirie.

Il comprend la colère des habitants face au village très sale.

Pierrick DOUAY souhaite préciser que contrairement à ce qui a été dit le 4 juin, c'est François QUIGNON qui a signé le devis du géomètre début octobre et non Didier LERCH comme indiqué dans le précédent compte rendu.

Dominique BOULNOIS et Lina BONVARLET les comprennent aussi.

Claudie DAMADE informe qu'un regard est très dangereux face à la maison de Michel BONVARLET.

Dominique informe qu'il est balisé pour ne pas avoir d'accident.

François RIQUIER propose d'installer une plaque en fonte spécial voirie.

Le container à verre rue du bout de la ville est vieillissant, François RIQUIER informe avoir rencontré Madame BRUYER qui n'est pas favorable pour faire une dalle béton sur son terrain.

Dominique BOULNOIS rebondit et indique que nous avons reçu une alerte de TRINOVAL nous indiquant des faux démarchages sur la commune de Thieulloy l'Abbaye : 2 individus se présentent au domicile et expliquent que TRINOVAL vont changer les bacs jaunes et/ou noirs pour y mettre des bacs pucés. Pour en bénéficier, il faudrait s'inscrire sur une liste moyennant 10 €. **CECI EST UNE ARNAQUE !!!**

François RIQUIER informe avoir vu l'employé communal qui l'a informé que la décharge est pleine et qu'il faut faire venir un engin pour tasser.

Sandrine BOURDON expose que les terrains qui sont à vendre à l'ancien terrain de football été inondés, elle se pose des questions sur les futures maisons.

Sandrine BOURDON expose que le pont rue du Chécherot s'affaisse dû aux poids lourds qui l'empruntent. Elle propose de mettre un panneau. Monsieur Pierrick DOUAY informe que la cc2so doit rénover ce pont.

Elle informe que qu'il y a des quads qui passe sur le chemin pédestre malgré l'interdiction.

Nicolas JACQUEMARD informe que l'association Picardie nature est intervenue hier à l'église. Il y aurait quatorze chauves-souris dont un bébé. Les dégradations dans l'église ne viennent pas des chauves-souris.

Il informe que deux chouettes effraies (adulte et bébé) sont mortes suite à l'installation du grillage dans le clocher. La deuxième adulte chouette tourne autour du clocher. Les membres de l'association n'ont pas apprécié la mort des chouettes qui sont des espèces protégées. Nous sommes susceptibles d'avoir une amende sur l'installation du grillage mit sans évacuer les chouettes.

Il rappelle que leur intervention est gratuite.

Dominique BONLNOIS rappelle que c'est que c'est une association de Loi 1901.

Corinne BOUTILLIER demande qui est allé à la réunion CC2SO.

Dominique BOULNOIS indique que le Maire et lui-même n'étant pas disponibles, ils n'y sont pas allés mais une réunion est prévue le 5 juillet et qu'il va s'y rendre.

Dominique BOULNOIS expose avoir reçu un courrier de la préfecture concernant les études hydrologiques pour les inondations (AMERVA ou CC2SO).

Séance levée à 22h05

Pour extrait conforme,

Le Maire adjoint de la Commune d'Allery

Dominique BOULNOIS